



ISSN: 0975-833X

Available online at <http://www.journalcra.com>

INTERNATIONAL JOURNAL
OF CURRENT RESEARCH

International Journal of Current Research
Vol. 13, Issue, 07, pp.18349-18357, July, 2021

DOI: <https://doi.org/10.24941/ijcr.41884.07.2021>

RESEARCH ARTICLE

RENTABILITE ECONOMIQUE DE LA GESTION DES AEV DANS LA COMMUNE DE KPOMASSE AU SUD DU BENIN

* YETONGNON Judith Eric Georges

Laboratoire Pierre Pagney, Climat, Eau, Ecosystèmes et Développement (LACEEDE)
Université d'Abomey Calavi (UAC), République du Bénin

ARTICLE INFO

Article History:

Received 15th April, 2021
Received in revised form
19th May, 2021
Accepted 25th June, 2021
Published online 30th July, 2021

Key Words:

Kpomassè, Affermage, ouvrages
D'approvisionnement En Eau Potable.

*Corresponding author:

YETONGNON Judith Eric Georges

ABSTRACT

Commune de Kpomassè dispose d'un certain nombre d'ouvrages hydrauliques pour l'approvisionnement en eau potable des populations en milieu rural dont la plupart est fonctionnelle. Pour éviter les problèmes liés à la mauvaise gestion des ouvrages, elle fait l'option de la gestion professionnalisée par affermage. De façon générale cette recherche envisage analyser les forces et les faiblesses de l'affermage des ouvrages d'approvisionnement en eau potable dans le processus de développement local. De façon spécifique, il s'agit de : Faire ressortir les forces de l'affermage des ouvrages d'approvisionnement en eau potable ; Identifier les faiblesses de l'affermage des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et Faire le lien entre l'affermage des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et le développement local. Pour y parvenir, le modèle d'analyse SWOT a été associé à l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg. Il en ressort donc que la Commune de Kpomassè dispose de divers ouvrages d'approvisionnement en eau potable qui sont mal répartis dans ses arrondissements et gérés par des fermiers recrutés selon la procédure. Malgré les faiblesses et les menaces que présente l'affermage, il permet une meilleure gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable, garantit au mieux la continuité du service public de l'eau, favorise la promotion du secteur privé, etc. en un mot l'affermage des ouvrages d'approvisionnement en eau potable contribue au développement local de la commune de Kpomassè.

Copyright © 2021. YETONGNON Judith Eric Georges. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: YETONGNON Judith Eric Georges. "Rentabilite economique de la gestion des aev dans la commune de kpomasse au sud du benin", 2021. International Journal of Current Research, 13, (07), 18349-18357.

INTRODUCTION

Le Bénin a adopté en septembre 2000, la Déclaration du Millénaire pour le Développement, initiée par la communauté internationale. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) constituent dès lors, un cadre fédérateur et d'intégration de l'ensemble des acteurs. Ils permettent de fixer les orientations à suivre pour une amélioration de la desserte en eau potable des populations et un accès à des services d'assainissement adéquats (PPEA, 2010, p.23). Au terme des OMD, le Bénin a opté pour les Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'Objectif 6 vise à « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » (GWS, 2014, p.65). Ces assertions relançant la problématique de la gestion des ressources en eau et particulièrement des ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Dans le contexte

sont assignées (Water and Sanitation Program, 2010, p.14). Le secteur de l'AEP et de l'Assainissement constitue une des priorités nationales ainsi qu'il est mentionné dans les documents cadres de politique et stratégies de développement. Les documents de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (G.Mattersdorf, 2010, p.26), de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (2011-2015), de la Stratégie pour l'atteinte de la cible 10 de l'objectif n°7 des OMD au Bénin, la Stratégie Nationale de l'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural (2005-2015) etc. sont les références. Dans le contexte de la décentralisation, les collectivités locales sont devenues des acteurs incontournables compte tenu des rôles qui leur sont attribués dans le sous-secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) à travers les textes de lois. Dans le cadre de la Déclaration du Millénaire (M. Montginoul, et al, 2010, p.23) relative aux OMD, l'eau est prise en compte dans l'Objectif n° 7 dont la cible 10 prévoit de réduire de moitié d'ici à 2015, la proportion de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau

potable (GWP/AO. 2009, p.26 En effet, la décentralisation amorcée au Bénin à travers la loi 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin, et précisée à travers la loi 2001-07 du 09 Mai 2001 et le décret n°2001-094 du 20 Février 2001, a conféré aux Communes d'importantes responsabilités en matière de la fourniture d'eau potable aux populations et de gestion de l'assainissement au niveau communal (R. A. Zodékon, 2018, p.580). En effet, à travers les articles 90 et 93 de la loi 97- 029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin, il est stipulé que la Commune a la charge de la réalisation des infrastructures hydrauliques, la fourniture et la distribution d'eau potable (RB, 2008, p.17). La loi 2001-07 portant maîtrise d'ouvrages publics, indique que la Commune doit s'assurer de l'opportunité et de la faisabilité d'un ouvrage hydraulique, en déterminer la localisation, en définir le programme de réalisation et en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, en assurer le financement, choisir le processus de réalisation et décider du mode de gestion. Quant au décret n°2001-094, il précise que la Commune doit veiller à la protection de la qualité de l'eau de captage en prenant des dispositions adéquates en ce qui concerne l'occupation du sol de la zone d'influence de l'ouvrage (B. Barraqué, 2007, p.53). Dans ce nouveau contexte, l'approche par la demande qui a été adoptée depuis 1992 par le Bénin, comme seul principe déterminant la satisfaction des besoins des populations en ouvrages d'eau potable, a révélé ses limites par rapport à l'appropriation communautaire de la gestion et la durabilité des points d'eau qui en étaient attendues (R.A.Zodékon, 2016, p.33).

Il s'impose aux communes, d'asseoir désormais la programmation des ouvrages d'AEP et d'adopter leur mode de gestion durable pour leur pérennisation. Il s'agit de favoriser l'accès durable des populations à l'eau potable à travers leur bonne gouvernance afin d'impulser le développement local. C'est ainsi que l'option de la professionnalisation de la gestion des ouvrages d'AEP a été faite dans la Commune de Kpomassè. L'affermage proposé dans le document de Stratégie Nationale de l'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural du Bénin (2005-2015) devient une réalité dans cette commune. « Pour cela, la capacité d'autofinancement sera renforcée par la mise en place d'un système approprié de tarification, l'institutionnalisation d'une marge de l'exploitant et la mise en place d'une gestion efficace et efficiente du service de l'eau » (E. Sebo Vifan, 2014, p.176). Progressivement, les ouvrages d'AEP qui sont dans la commune de Kpomassè sont désormais gérés par des fermiers professionnels qui ont un contrat avec le maître d'ouvrage qui est la mairie. Cette recherche présente la rentabilité économique de la gestion des AEP dans la commune de Kpomassè au sud du Bénin. Elle est structurée autour du matériel et méthodes, des résultats, de la discussion et de la conclusion.

MATÉRIEL ET MÉTHODES

Cadre de l'étude: La commune de Kpomassè est située au sud-ouest du Département de l'Atlantique. Elle partage ses frontières avec les communes d'Allada au Nord, de Ouidah au Sud, de Tori-Bossito et de Ouidah à l'Est et par le lac Ahémé qui la sépare des communes de Comè et de Bopa (département du Mono) à l'Ouest. Elle a une superficie de 305 km²,

Kpomassè occupe environ les 9 % du territoire de l'Atlantique et les 2,26 % du territoire national.

Elle est découpée en 9 arrondissements subdivisés en 68 villages (INSAE, 2013, p.52). Cette recherche prend en compte quatre arrondissements des neuf arrondissements que compte la Commune.

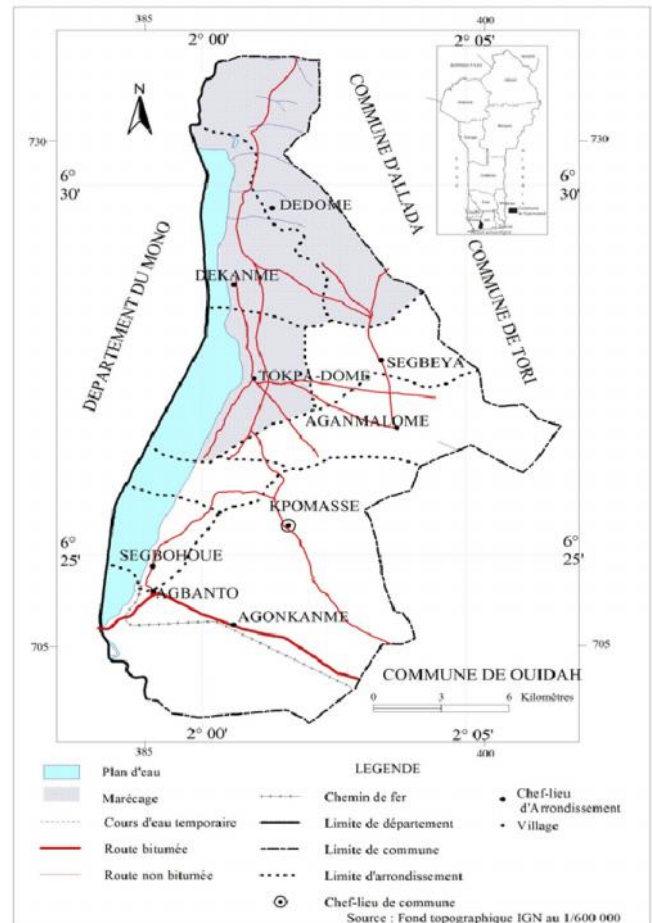


Figure 1. Situation de la Commune de Kpomassè

De point de vue climatique et hydrographique, la Commune de Kpomassè fait partie de la zone de climat tropical humide à quatre saisons dont 2 sèches (mi-novembre mi-mars et mi-juillet août) et 2 pluvieuses (mi-mars mi-juillet et septembre mi-novembre). La moyenne annuelle des pluies est de l'ordre de 1055,4 mm. Les températures les plus élevées s'enregistrent en février, avec un maximum de 35°C, alors que les plus faibles températures s'observent en septembre et tournent autour de 23° C. La principale ressource naturelle de la commune est la traversée de son territoire par le lac Ahémé qui s'étend sur environ 8000 hectares, soit sur une distance de 41 km. A cela s'ajoute le bras par lequel le Couffo se jette dans le lac Ahémé. Cet atout climatique peut faciliter la réalisation des ouvrages d'eau potable et le rechargement de la nappe. Les ouvrages d'AEP peuvent fournir de l'eau aux populations avec un rechargement continu de la nappe. Cette commune peut donc ne pas connaître le problème de tarissement des points d'eau en saison sèche.

Données utilisées

Technique de collecte et de traitement des données: La collecte des données s'est faite à l'aide d'un certain nombre d'outils et matériels qui ont été utilisés lors des enquêtes sur le terrain. Ce sont entre autres:

-) le guide d'entretien qui a été administré aux personnes ressources (autorités locales, agents de la mairie de Kpomassè, association d'usager d'eau potable, fermiers et exploitants) ;
-) le guide d'observation qui nous a permis de faire ressortir les unités à observer, et d'en prendre des photos grâce à un appareil photo numérique ;
-) le questionnaire quant à lui a été adressé aux usagers d'eau (bénéficiaires) afin de recevoir leur appréciation sur les forces, les faiblesses, les atouts, les menaces et opportunités que présentent l'affermage et le lien qui pourrait exister en ce mode de gestion et le développement local.

Le modèle FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) a été utilisé pour analyser les forces et les faiblesses notamment de l'affermage des ouvrages d'approvisionnement en eau potable. Il a permis d'identifier les différents facteurs physiques, humains et socioéconomiques internes et externes qui influencent l'utilisation de l'affermage dans la gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable de la commune de Kpomassè.

Pour trouver le nombre de personnes enquêtées par arrondissement la taille de l'échantillon a été divisée par trois (3).

$$N = Z \cdot P \cdot Q / d^2 \text{ avec}$$

N = taille de l'échantillon par point d'eau ou par arrondissement;

Z = écart fixé à 1,96 correspondant à un degré de confiance de 95 %

P = taux de desserte

Q = 1 - P et

d = marge d'erreur qui est égale à 5 %

En procédant ainsi par arrondissement, un taux d'échantillonnage de 5 % est appliqué au résultat pour déterminer le nombre exact d'acteurs à enquêter dans chaque arrondissement. La somme du nombre d'enquêtés par arrondissement nous permet d'obtenir la taille totale de l'échantillon probabiliste. L'échantillonnage non probabiliste quant à lui a été constitué au sein des autres catégories d'acteurs sélectionnées par choix raisonné. Dans chacune de ces catégories, les acteurs ont été interviewés jusqu'à atteindre le seuil de saturation dans les réponses. Par la technique de triangulation, les informations recueillies ont été croisées afin de retenir les points de ressemblance et/ou ceux de divergences. Le tableau I présente les arrondissements, villages/quartiers et ouvrages d'AEP investigués. Au total, 192 acteurs ont été interrogés avec des critères bien définis dans les quatre arrondissements où cette recherche a été effectuée

RÉSULTATS

Situation générale sur l'AEP: Selon les prescriptions des partenaires Techniques et Financiers, on distingue trois types d'ouvrages d'AEP en milieu rural : les Forages équipés de Pompe à Motricité humaine (FPM), les Postes d'Eau Autonomes et les Adductions d'Eau Villageoises (AEV). Les Puits Modernes ne figurent plus dans la liste des ouvrages d'AEP car, l'eau est à la longue polluée.

Forages équipés de Pompe à Motricité humaine (FPM): Un FPM est un forage muni d'une pompe immergée et d'un système de puisage manuel ou à pied. A l'instar des puits modernes il est également équipé d'une superstructure et la population bénéficiaire doit être d'au moins 250 personnes. Ils sont privilégiés si le niveau statique de l'eau se trouve à plus de 50m en dessous du sol.



Photo 1. Vue de deux femmes faisant l'exhaure de l'eau au niveau FMP Prise de vue : Yetongnon, 2020

Cette photo montre deux femmes qui font ensemble l'exhaure de l'eau au niveau FPM. Les récipients pouvant servir au transport de l'eau sont posés sur la plateforme de l'ouvrage maintenue propre. L'ouvrage est aussi dans un environnement salubre. Ce type d'ouvrage est préconisé pour une population relativement importante (au moins 1500 personnes). Quant au PEA, le dispositif est presque identique à la seule différence qu'il n'y pas de bornes fontaines. L'eau est servie sur place aux populations par une rampe de 3 à 4 robinets. Pas donc de canalisation. Un PEA est réalisé pour une population se situant entre 1000 et 1500 personnes. De la synthèse des données collectées, la Commune de Kpomassè dispose 13 ouvrages

Situation de l'AEP dans quelques arrondissements, villages/quartiers de la Commune de Kpomassè

Dékanmè est l'un des grands arrondissements de la commune de Kpomassè. Il est constitué de 10 villages/quartiers d'une taille totale de 10 200 habitants. Cet arrondissement a bénéficié de la réalisation de divers ouvrages d'AEP comme présenté dans le tableau II. Il ressort de ce tableau que certains villages/quartiers de l'arrondissement de Dékanmè sont suffisamment équipés d'ouvrages d'AEP avec un taux de desserte de plus de 100 %. Pendant que le village/quartier le moins équipé a un taux de desserte de 57,9 % et donc loin des OMD, celui le plus équipé dépassant largement les prévisions de 2021 qui est de 100 %. L'arrondissement a un taux de desserte de 125 % et est le reflet de la disparité dans la répartition des ouvrages d'AEP dans la commune de Kpomassè.

Situation de l'AEP dans l'arrondissement de Kpomassè et de ses villages/quartiers: L'arrondissement de Kpomassè est composé de 8 villages/quartiers. Il a une population totale de 9979 habitants. Il a bénéficié de la réalisation de divers ouvrages d'AEP comme présenté dans le tableau III.

Il ressort de ce tableau que tous les villages/quartiers de l'arrondissement de Kpomassè sont suffisamment équipés d'ouvrages d'AEP. Le village/quartier le moins équipé a un taux de desserte de 107,50 % dépassant largement les prévisions de 2021 qui est de 100 %. L'arrondissement a un taux de desserte de 187,9 % montrant que tous les villages/quartiers sont suréquipés.

Tableau I. Présentant les arrondissements, villages/quartiers et ouvrages d'AEP investigués

Arrondissements	Villages/quartiers	Total enquêté par village/quartier	Nombre d'ouvrages d'AEP observés		
			Types d'ouvrages		
			FPM	BF	PEA
Dékanmè	5	54	1	2	0
KPOMASSE	5	53	1	2	1
SEGBEYA	2	23	1	0	0
SEGBOHOUE	9	62	1	2	2
Total	21	192	4	6	3

Source: données de terrain, 2020

Tableau I: Situation de la situation de l'AEP dans l'arrondissement de Dékanmè

Villages	Populations	Taux de panne en %	Taux de desserte en %
Ahouango	260	0,00	769,2
Azizionkanmi II	883	0,00	141,6
Azizionkanmi I	1689	0,00	118,4
Dékanmè	506	0,00	197,6
Houédjro	1148	0,00	130,7
Houéyogbé	2006	0,00	112,2
Kpago	850	0,00	58,8
Kpodji I	824	0,00	60,7
Kpodji II	1296	0,00	57,9
Sèbo	738	0,00	135,5
Total arrondissement	10200	0,00	125,0

Source: BDI/DG-Eau/DDMEE, 2020

Tableau III: Situation de la situation de l'AEP dans l'arrondissement de Kpomassè

Villages	Populations	Taux de panne en %	Taux de desserte en %
Aïdjèdo	1135	0,00	198,2
Cocoundji II	1198	0,00	250,4
Doga	1446	0,00	121
Fifadji	1989	0,00	176
Gbèdjèwin	1830	0,00	163,9
Houégan I	465	0,00	107,50
Houégan II	772	0,00	161,9
Missèbo	1144	0,00	305,9
Total arrondissement	9979	0,00	187,9

Source : BDI/DG-Eau/DDMEE, 2020

Tableau II. Situation de la situation de l'AEP dans l'arrondissement de Sègbèya

Villages	Populations	Taux de panne en %	Taux de desserte en %
Atchakanmè	958	0,00	495,8
Danzounmè	934	0,00	348,0
Gbèfadji	505	0,00	297,0
Sègbèya I	648	0,00	231,5
Sègbèya II	402	0,00	124,4
Sègbèya III	845	0,00	177,5
Total arrondissement	4292	0,00	302,9

Source : BDI/DG-Eau/DDMEE, 2020

Tableau III: Situation de la situation de l'AEP dans l'arrondissement de Sègbohòuè

Villages	Populations	Taux de panne en %	Taux de desserte en %
Adja Tokpa I	2501	0,00	60,0
Adja Tokpa II	1357	0,00	0,00
Sègbohòuè I	1357	0,00	254,5
Sègbohòuè I	1560	0,00	112,2
Vovio	999	0,00	150
Total arrondissement	7774	0,00	93,7

Tableau VI : Présentation synoptique du bilan de la gestion de l'AEV de Kpomassè centre de 2010 à 2014

Paramètres du bilan	Bilan exercice 2010	Bilan exercice 2011	Bilan exercice 2012	Bilan exercice 2013	Bilan exercice 2014
Redevance communale (f cfa)	354 675	553 455	1 456 635	1 291 905	974 205
Renouvellement-extension (f cfa)	709 350	1 032 310	2 439 260	2 296 720	1 686 395
Compte gie (f cfa)	-121 376	1 080 560	2 620 635	3 279 395	2 189 414
Depenses	6 905 548	5 257 673	5 446 103	6 515 456	5 491 012
Recette totale	7 848 197	7 923 998	11 962 633	12 173 576	10 341 026

Source: Statistiques du service technique de la mairie de Kpomassè, 2020

Tableau IV: Présentation synoptique du bilan de la gestion de l’AEV de Dékanmè centre de 2010 à 2014

Paramètres du bilan	Bilan exercice 2010	Bilan exercice 2011	Bilan exercice 2012	Bilan exercice 2013	Bilan exercice 2014
REDEVANCE COMMUNALE (F CFA)	461 240	670 020	1 814 905	2 085 975	1 786 905
RENOUVELLEMENT-EXTENSION (F CFA)	919 480	1 241 260	2 835 840	3 708 400	3 176 720
COMPTE GIE (F CFA)	3 006 666	2 264 866	2 593 400	4 095 128	4 978 989
DEPENSES	3581664	4414429	8007205	13541722	8156661
RECETTE TOTALE	7 969 050	8 590 575	15 251 350	22 955 100	18 099 275

Source : Statistiques du service technique de la mairie de Dékanmè, 2020

Tableau VIII Présentation des proportions de participation des femmes aux investissements dans leurs ménages

Proportions de participation des femmes Sources d’investissement	A 100 %	Au moins à 75 %	Au moins à 50 %	Au moins à 25 %	A moins de 25 %	Total pourcentage
Scolarité des enfants	33 %	21 %	18 %	12 %	16 %	100 %
Régularité de l’alimentation	32 %	24 %	19 %	15 %	10 %	100 %
Acquisition d’un logis	20 %	25 %	15 %	21 %	19 %	100 %
Prise en charge des soins de santé des enfants.	54 %	18 %	14 %	8 %	6 %	100 %

Source: TOBADA, 2017

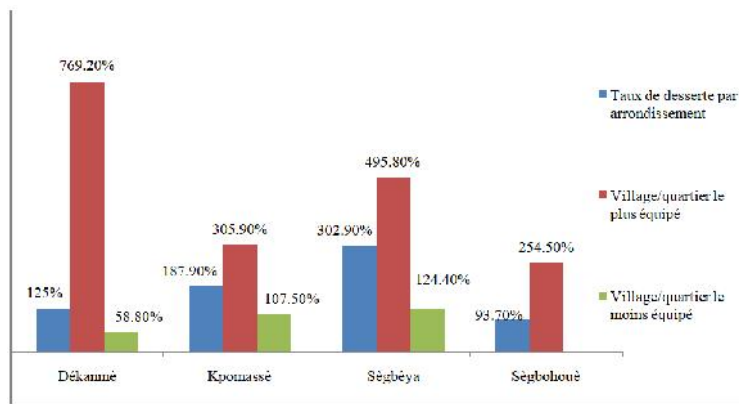


Figure 2. Mise en exergue des disparités des taux de desserte entre arrondissements puis entre villages/quartiers

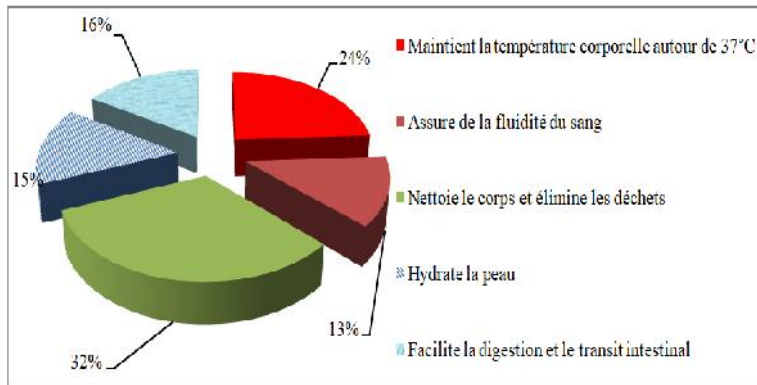


Figure 3. Connaissance des avantages sanitaires que procure l’eau à l’homme

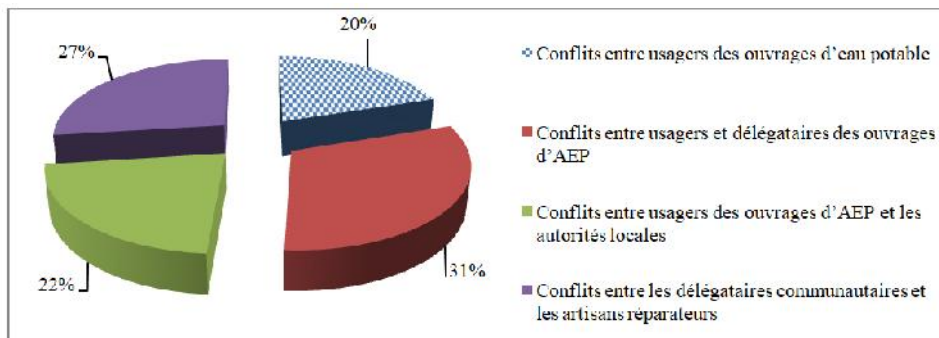


Figure 4. Quantification des types de conflits liés à la gestion des ouvrages d’AEP

Situation de l'AEP dans l'arrondissement de Sègbèya et de ses villages/quartiers: L'arrondissement de Sègbèya est composé de 6 villages/quartiers. Il a une population totale de 4292 habitants. Il a bénéficié de la réalisation de divers ouvrages d'AEP comme présenté dans le tableau IV. Il ressort de ce tableau que tous les villages/quartiers de l'arrondissement de Sègbèya sont suffisamment équipés d'ouvrages d'AEP. Le village/quartier le moins équipé a un taux de desserte de 124,4 % dépassant largement les prévisions de 2021 qui est de 100 %. L'arrondissement a un taux de desserte de 302,9 % montrant que tous les villages/quartiers sont suréquipés.

Situation de l'AEP dans l'arrondissement de Sègbohòuè et de ses villages/quartiers : L'arrondissement de Sègbohòuè est composé de 5 villages/quartiers avec une population totale de 7774 habitants. Il a bénéficié de la réalisation de divers ouvrages d'AEP comme présenté dans le tableau V. Il ressort de ce tableau le phénomène de disparité. Au moment où des villages/quartiers sont à un taux de desserte très élevé, d'autres sont à des taux de desserte très faibles voire nuls. Des efforts sont consentis dans la réalisation des ouvrages d'AEP dans la commune de Kpomassè. La preuve est que la commune a un taux de 151,9 % montrant un suréquipement de ce territoire géographique. Le problème qui se pose est celui de comment les ouvrages ainsi réalisés sont répartis et il y a des disparités. Les acteurs locaux interviewés ont affirmé par rapport à cette situation que les choix des villages viennent des autorités qui privilégient leurs fiefs électoraux, les rapports parentaux. Ainsi, comme l'illustre la figure 2, des arrondissements plus équipés que d'autres. Au sein d'un même arrondissement, des villages sont plus équipés que d'autres. Cette figure montre que parmi les quatre arrondissements, c'est Sègbèya qui est le plus pourvu en ouvrages d'AEP alors que l'arrondissement de Sègbohòuè est le moins pourvu. Le village/quartier le moins équipé est dans l'arrondissement de Sègbohòuè et celui le plus équipé est dans l'arrondissement de Dékanmè.

Pour ce qui est de l'arrondissement de Tokpa-Domé, la situation reste la même comme celle des autres : disparité dans la desserte, villages/quartiers suréquipés et d'autres sous équipés. La problématique de la disparité dans la répartition socio spatiale des ouvrages d'AEP a été abordée par R. A. Zodékon (2018, p.580) qui a évoqué les causes fondamentales de cette situation. Pour lui, elles sont de trois ordres : (i) 63 % pour le fils d'une autorité politique, (ii) 10 % pour le Fils ou fille occupant un poste de grande responsabilité et (iii) 27 % pour Relations parentales. C'est donc une problématique récurrente et partagée par plusieurs communes. Cette inégale répartition des ouvrages est prouvée sur la figure 1 relative à la localisation des ouvrages d'AEP dans toute la commune de Kpomassè. Face à cet effort d'équipement des villages et quartiers de la commune de Kpomassè, comment sont gérés les ouvrages d'AEP réalisés ?

Différents modes de gestion des ouvrages d'AEP

Gestion communautaire des ouvrages d'approvisionnement en eau potable: Pour la plupart des ouvrages simples, un Comité de Gestion est créé pour chacun d'eux pour être responsable de sa maintenance après sa mise en service. Ce comité dénommé Comité de Gestion des Points d'Eau (CGPE), vend l'eau ou collecte des cotisations auprès des usagers de façon à pouvoir faire face aux coûts des éventuelles réparations. De façon classique, il est composé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un responsable

à l'hygiène et des membres. En matière d'effectif des CGPE, il varie entre 5 et 9 membres. Les femmes y sont représentées avec un effectif compris entre 1 et 4. Celles-ci occupent généralement les postes du trésorier et du responsable à l'hygiène. Cependant, il convient de mentionner que dans certaines localités comme Abeni Houé (arrondissement de Aganmalomè), Meliho (arrondissement de Kpomassè), Affolabi (arrondissement de Sègbeya) etc., la présidence du CGPE est confiée à une femme, en dehors des postes habituels de trésorerie et/ou de responsable à l'hygiène confiés également à des femmes. Dans le cadre du recouvrement des charges récurrentes de production de l'eau, du service, du suivi, de la maintenance et du renouvellement du matériel d'exhaure, le principe de « l'eau paie l'eau », retenu par la stratégie nationale d'approvisionnement en eau potable est plus ou moins appliqué dans la commune de Kpomassè. Le mode de paiement de l'eau le plus utilisé, notamment pour les ouvrages simples (FPM, PM), est celui de la vente au volume. Ainsi, l'eau est vendue dans la commune de Kpomassè à un prix variant entre 5 FCFA et 15 FCFA pour une bassine de 25 et 36 litres. Dans certaines localités comme Djohouè (arrondissement de Kpomassè), Agbessihoué (arrondissement de Sègbohòuè) etc., le paiement de l'eau se fait par cotisation mensuelle. Ainsi, chaque ménage verse, à la fin du mois, une somme (150 ou 200 FCFA selon les localités) pour permettre d'assurer le recouvrement des charges liées au service de l'eau.

Gestion professionnalisée des ouvrages simples: Avec l'avènement de la décentralisation, les communes sont désormais les nouveaux maîtres d'ouvrage et responsable à ce titre de l'approvisionnement en eau potable. Ainsi, il convient de mentionner que le maître d'ouvrage (la commune) est responsable du service public de l'eau à partir des infrastructures d'alimentation en eau potable. Alors, pour les ouvrages simples, la commune doit mettre en place une nouvelle organisation qui s'appuie sur:

-) la délégation de la gestion des ouvrages ;
-) la mise en place d'un cadre d'entretien et de maintenance performant reposant sur des engagements contractuels ;
-) la vente de l'eau pour assurer la pérennité du service ;
-) le suivi de la qualité du service de l'eau.

Gestion professionnalisée des ouvrages complexes: En matière de gestion des Adductions d'Eau Villageoise (AEV), la Commune de Kpomassè fait partie de celles qui ont opté pour la gestion professionnalisée c'est-à-dire l'affermage. En effet, depuis 2007 et suivant les recommandations de la Direction Générale de l'Eau, les Adduction d'Eau Villageoises sont gérées par les Groupements d'Intérêts Economiques (GIE). Trois GIE gèrent les AEV de la commune de Kpomassè. Il s'agit de l'AFEB, ACEP et de GIE-Kpomassè.

Etude de la rentabilité économique de quelques ouvrages complexes

Cas de l'AEV de Kpomassè: Cette étude de la rentabilité économique est basée sur les statistiques directement issues du service technique de la commune de Kpomassè. Ainsi, pour l'AEV de Kpomassè, le bilan de cinq années d'exercice se trouve dans le tableau VI. Ce tableau montre que les paramètres pris pour faire le bilan des exercices annuels dépendent de la recette totale. Plus la recette totale est

importante, plus les montants des autres paramètres sont importants. Il est relevé que la recette a connu une croissance continue de 2010 à 2013 avant de baisser en 2014. Cette baisse de la recette totale de l'exercice 2014 est liée à une grosse panne survenue sur le réseau et dont la réparation a pris du temps avant d'être effectuée.

Cas de l'AEV de Dékanmè: Cette étude de la rentabilité économique est basée sur les statistiques directement issues du service technique de la commune de Dékanmè. Ainsi, pour l'AEV de Dékanmè, le bilan de cinq années d'exercice se trouve dans le tableau VII. Ce tableau comme celui précédent montre que les cinq paramètres pris pour faire le bilan des exercices annuels dépendent de la recette totale. Plus la recette totale est importante, plus les montants des autres paramètres sont importants. Il est relevé que la recette a connu une croissance continue de 2010 à 2013 avant de baisser en 2014. Cette baisse de la recette totale de l'exercice 2014 est liée aux pannes régulières survenues sur le réseau mais la population a moins payé l'eau.

Quelques avantages des ouvrages d'AEP sur la communauté: Les implications induites par les ouvrages d'AEP ont à leur tour des impacts aussi bien directs qu'indirects sur les relations sociales de la communauté de Kpomassè. Ces implications sont surtout manifestes notamment par l'intégration des populations défavorisées dans un modèle de développement socioéconomique.

Gain de temps et réduction des peines liées à la corvée d'eau: Le temps consacré par les femmes chargées de la corvée d'eau représente du temps perdu pour la réalisation d'activités génératrices de revenus qui permettent bien souvent d'améliorer considérablement les conditions d'existence d'une famille. En effet, l'un des grands avantages de la proximité des ouvrages d'AEP est le gain de temps. Ce gain de temps fait en moyenne 2 heures 47 minutes et permet à la commune s'il est mis à profit, de gagner par an 612 080 000 FCFA.

Activités Génératrices de Revenus de grande consommation d'eau. Le temps économisé permet aux femmes de mener des Activités Génératrices de Revenus (AGR). En permettant aux femmes d'avoir une AGR, les ouvrages d'AEP à Kpomassè contribuent à leur donner une certaine autonomie et à participer à l'animation de la vie dans leur ménage et dans la société. Le tableau VIII montre toute l'importance des AGR menées par les femmes.

Ce tableau montre que le revenu que tirent les femmes des AGR sont investis dans la scolarisation des enfants, dans l'alimentation des ménages, dans l'acquisition de logis et dans la santé. Ces femmes des AGR deviennent plus actives et partagent les charges de fonctionnement et d'épanouissement de leur ménage.

Santé de la population: L'eau occupe plus de 65 % du poids humain (LACERTE, 2013). Elle est donc essentielle à la vie c'est pourquoi « il faut la boire sans chaque fois qu'on en a besoin ne se serait-ce que pour compenser les pertes quotidiennes de l'urine, de la sueur, de l'évaporation pulmonaire (TOBADA, 2017). L'OMS (2012) estime qu'un adulte moyen de 70 kg doit en ingérer 2,5 à 3 litres dont 1 à 1,5 litre sous forme de boisson (50ml/kg/j) et un nourrisson doit absorber 160 ml/kg/j c'est-à-dire trois fois plus.

Sur le terrain, les personnes interviewées estiment que l'eau remplit plusieurs fonctions dans l'organisme humain. Elle:

-) maintient la température corporelle autour de 37°C ;
-) assure de la fluidité du sang ;
-) nettoie le corps et élimine les déchets ;
-) hydrate la peau ;
-) facilite la digestion et le transit intestinal.

La figure 3 présente le pourcentage de ces différentes utilités de l'eau dans la santé. Cette figure montre que la population de Kpomassè connaît bien l'utilité de l'eau dans le maintien de la santé. Parmi les paramètres d'étude, il ressort que l'eau est plus utile dans le nettoyage du corps et l'élimination des déchets ensuite le maintien de la température à 37° C. Les autres paramètres comme la fluidité du sang, l'hydratation du corps et la facilitation de la digestion ne sont pas moins reconnus de la population de Kpomassè. L'amélioration de l'accès à l'eau potable contribue à la réduction des maladies hydriques et fait gagner à l'Etat, 50 milliards de FCFA par an (OMS/UNICEF, 2015, p.33).

Conflits liés à la gestion des ouvrages d'AEP: Les conflits liés à la gestion des ouvrages d'AEP sont divers et concernent différents acteurs. La figure 4 montre les acteurs concernés par ces conflits, les causes et comment ils sont résolus.

Cette figure montre qu'il y a quatre types de conflits liés à la gestion des ouvrages d'AEP dans la commune de Kpomassè. Le conflit entre les usagers et les délégataires est le plus important et est lié au fait que la communauté perçoit mal que les infrastructures soient gérées par des fermiers et non elle. Pour elle, les fermiers doivent en retour lui verser des redevances comme ils le font pour le maître d'ouvrage. C'est l'une des causes du conflit latent entre la communauté et le maître d'ouvrage. La communauté estime que le prix de vente de l'eau est un peu élevé et le maire doit leur intimer de revoir à la baisse le prix de vente de l'eau à la bassine. Pour cela, les fermiers font trop de bénéfice et doivent donc revoir les prix de la bassine à la baisse. Quant au conflit entre les usagers, il est lié à l'occupation de l'ouvrage notamment les FPM pendant un long moment par certains usagers comme les commerçants, les éleveurs qui viennent salir les alentours immédiats des ouvrages avec leur troupeau de bœufs et de moutons.

DISCUSSION

La Commune de Kpomassè dispose d'un nombre d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable limité et insuffisant pour l'approvisionnement en eau potable de la commune. C'est ce qui justifie le taux de desserte en eau de la commune qui est de 36,94%. Ce taux de desserte cache beaucoup de disparités entre les arrondissements, d'une part, et d'autre part, entre les types d'ouvrages qui desservent les populations. Ainsi, le taux de desserte au niveau des arrondissements varient entre 9,64% (arrondissement de Agbanto) et 62,11% (arrondissement d'Aganmalomè). Même si ces ouvrages sont insuffisants, la plus part d'entre eux sont fonctionnels avec un taux de panne au niveau de la commune évalué à 6,03%. Ces différents résultats concordent avec ceux obtenus par l'OMS. Pour l'OMS l'accessibilité s'apprécie en termes de distance qui soit inférieure à 200 mètres de la concession (Boukhari Sofiane, 2018, p.76) et de temps de collecte estimé à 15 minutes de

marche. Alors que parcourir de longues distances altère sans aucun doute la qualité de l'eau et diminue également la quantité d'eau prélevée également.

Les populations des localités qui ne disposent pas de points d'eau modernes se déplacent vers les localités environnantes, pour s'approvisionner en eau potable, parcourant ainsi de longues distances allant jusqu'à 2,5 Km. Mais certaines populations préfèrent consommer l'eau des cours d'eau ou consomment une eau de qualité douteuse. Depuis le 30 septembre 2009, la Commune de Kpomassè, a opté pour l'affermage parmi les quatre possibilités de délégation comme mode de gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable en vue d'assurer la pérennité des points d'eau et un développement local harmonieux de la commune. Du lendemain de cette date jusqu'aujourd'hui, tous les ouvrages de commune, qu'ils soient simples ou complexes ont été confiés à des fermiers. Ainsi, avec ce mode de gestion des ouvrages, on assiste à la continuité du service public de l'eau, la promotion du secteur privé, etc. en un mot l'affermage des ouvrages d'approvisionnement en eau potable contribue au développement local de la commune de Kpomassè. Mais il serait donc opportun de prendre des mesures pour que les menaces et les faiblesses de l'affermage ne viennent entraver la mise en œuvre de l'affermage et par conséquent empêcher le développement local de la commune de Kpomassè. Les résultats similaires sont obtenus par plusieurs auteurs. Selon C. Lejars et C. Guillem 2009, p.94), après l'évaluation de la gestion communautaire, il a été décidé de procéder à la gestion professionnelle des ouvrages hydrauliques par affermage (OMS/UNICEF, 2015, p.33). En effet, la Direction Générale de l'Eau du Bénin a organisé en 2006, un atelier rassemblant les acteurs du sous-secteur de l'eau dont les maires où il a été décidé que la Commune peut déléguer l'exploitation de ses AEV à un fermier ou à une association de consommateurs selon quatre (04) scénarises: le contrat tripartite, le contrat production-distribution, le contrat Association de Consommateurs et le contrat fermier.

R. A. ZODEKON (2016, p.52), quant à lui souligne que la décentralisation pourrait être une première étape logique pour mettre en œuvre la gouvernance et la gestion de l'eau au niveau local. Seulement si les ressources et les pouvoirs sont décentralisés, il est possible pour les autorités locales de Zè de décider de la plupart des solutions durables dans leur localité. Pour assurer l'efficacité des outils de mise en œuvre, la participation de la population locale doit être primordiale, ce qui est le mieux possible avec un Etat démocratique de décentralisation des réformes. D'après cet auteur, il ressort que la commune de Zè dispose d'un potentiel hydrique important mais beaucoup de contraintes entravent l'exploitation rationnelle et la gestion judicieuse des ressources en eau.

Les multiples usages de l'eau dans la commune de Kpomassè présentent toute l'importance de cette denrée. De la gestion qui se fait des ouvrages d'AEP, les usagers cherchent à leur droit d'une part d'exprimer auprès du maître d'ouvrage leurs besoins, le degré de satisfaction du service et de participer aux prises de décision importantes comme la fixation du tarif de vente de l'eau. Kpomassè n'est pas la seule commune où la gestion des ouvrages d'AEP génère des conflits. Les conflits sont aussi d'actualité ailleurs et sont qualifiés parfois de potentiel entre usagers simples que les pratiques culturelles (OMS/UNICEF, 2015, p.29). Sacrée pour les uns, marchandise pour les autres, l'eau se situe au cœur des conflits (E.

SeboVifan, 2014, p.106). Le caractère multi usage de l'eau a été prouvé par la BAD (2011 : 5) : « de par la nature des ouvrages mis en place, le sous-programme permettra entre autres : (i) l'amélioration de la disponibilité et de la qualité de l'eau de consommation; (ii) la réduction de la pénibilité du portage de l'eau, notamment pour les femmes; (iii) la réduction du coût de l'eau; (iv) la réduction du taux de prévalence des maladies d'origine hydrique; et (v) la promotion des activités génératrices de revenus liées à l'eau. »

Conclusion

La Commune de Kpomassè dispose d'un nombre d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable limité et insuffisant pour l'approvisionnement en eau potable de la commune. C'est ce qui justifie le taux de desserte en eau de la commune qui est de 36,94%. Ce taux de desserte cache beaucoup de disparités entre les arrondissements, d'une part, et d'autre part, entre les types d'ouvrages qui desservent les populations. Ainsi, le taux de desserte au niveau des arrondissements varient entre 9,64% (arrondissement de Agbanto) et 62,11% (arrondissement d'Aganmalomè). Même si ces ouvrages sont insuffisants, la plus part d'entre eux sont fonctionnels avec un taux de panne au niveau de la commune évalué à 6,03%. Les populations des localités qui ne disposent pas de points d'eau modernes se déplacent vers les localités environnantes, pour s'approvisionner en eau potable, parcourant ainsi de longues distances allant jusqu'à 2,5 Km. Mais certaines populations préfèrent consommer l'eau des cours d'eau ou consomment une eau de qualité douteuse. Depuis le 30 septembre 2009, la Commune de Kpomassè, a opté pour l'affermage parmi les quatre possibilités de délégation comme mode de gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable en vue d'assurer la pérennité des points d'eau et un développement local harmonieux de la commune. Du lendemain de cette date jusqu'aujourd'hui, tous les ouvrages de commune, qu'ils soient simples ou complexes ont été confiés à des fermiers. Ainsi, avec ce mode de gestion des ouvrages, on assiste à la continuité du service public de l'eau, la promotion du secteur privé, etc. en un mot l'affermage des ouvrages d'approvisionnement en eau potable contribue au développement local de la commune de Kpomassè. Mais il serait donc opportun de prendre des mesures pour que les menaces et les faiblesses de l'affermage ne viennent entraver la mise en œuvre de l'affermage et par conséquent empêcher le développement local de la commune de Kpomassè.

RÉFÉRENCES

- Barraqué Bernard, 2007. Synthèse de la recherche sur le comptage et la tarification de l'eau sur la Ville de Paris et recommandations, 114 p.
- Boukhari Sofiane, 2018. La gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement en Algérie, Doctorat Gestion - Science de l'eau, Université Mokhtar Annaba, 241 p.
- Guerin Schneider Laetitia, 2001. Introduire la mesure de performance dans la régulation des services d'eau et d'assainissement en France. Instrumentation et organisation. Doctorat Gestion - Science de l'eau, ENGREF, 390 p.
- GWS, 2014. Vers un cadre de la coopération décentralisée pour l'eau et à l'assainissement au Bénin Etude sur le rôle de la coopération décentralisée dans la mise en œuvre du droit humain à l'eau et à l'assainissement au Bénin, 149 p.

- GWP/AO. 2009. Evaluation de la gouvernance de l'eau au Bénin: analyse de la situation et actions prioritaires, 52 p.
- INSAE, 2013. Quatrième recensement général de la population et de l'habitat: Quelques résultats, 106.
- Lejars Caroline et GuillemCanneva, 2009. Durabilité des services d'eau et d'assainissement: méthode d'évaluation, étude de cas et perspectives pour le changement d'échelle, Deuxième dialogue euro-méditerranéende management public, Portoroz, Slovénie, p.342.
- Mattersdorf Guillaume, 2010. Gestion patrimoniale et durabilité des services publics d'eau potable et d'assainissement, Mémoire d'Ingénieur en Génie Rural, des Eaux et des Forêts, 106 p.
- Montginoul, Marielle., Dominique. Verdon et Loïc Even, 2010. Comprendre l'évolution de la consommation d'eau potable dans l'agglomération nanta se, Rapport d'analyse produit dans le cadre du partenariat de Recherche-Action entre la Direction de l'Eau de Nantes Métropole et le CEMAGREF, 41 p.
- OMS/UNICEF, 2015. Progress on sanitation and Drinking Water.Rapport-OMS, 90 p.
- PPEA. 2010. « Intermediation sociale pour les ouvrages simples/ Guide à l'usage des communes », Version1, Décembre 2008, Bénin, 62p.
- RB, 2008, Politique nationale de l'eau, 51 p.
- Sebo Vifan, Emmanuel, 2014. Analyse des facteurs de différenciation de la morbidité diarrhéique dans le bassin géographique sud-Béninois du fleuve mono (Afrique de l'ouest). Thèse de doctorat, EDP/GENV/FLASH/UAC,339 p.
- Water and Sanitation Program, 2010. Délégation de gestion du service d'eau en milieu rural et semi urbain, Note de Terrain sur le Bilan sur sept pays africains, 28 p.
- Zodekon René Ayéman, Odoulami Léocadie et COCKER Fèmi, 2018.: Contraintes et défis de la gestion communautaire des forages équipés de pompes à motricité humaine en milieu rural dans la commune de Dassa-Zoumé au Bénin, Publié in Hommage, Vol 1, 571-585 pp.
- ZODEKON René Ayéman, 2016. Gestion des ressources en eau face à la variabilité pluviométrique dans la commune de Dassa-Zoumé au Bénin. Mémoire de DEA, EDP/FLASH/UAC, 88 p.
